



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Lois

Question écrite n° 121885

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui faire connaître le calendrier envisagé pour la publication des dispositions réglementaires d'application nécessaires à la pleine entrée en vigueur de l'article 70 de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, relatif à la généralisation du plafonnement des frais bancaires en cas de chèque non provisionné.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121885

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3482